

Concours de nouvelles

Règlement

Article 1

- Le concours est ouvert à toute personne (collégien et lycéen) écrivant en français, âgée de 12 ans et plus.
- Pas de travail collectif.
- Le thème choisi pour ce concours est « Le Fantastique ».
- Le participant ne peut envoyer qu'une seule nouvelle.
- Les textes seront inédits et écrits en français. Ils ne peuvent avoir reçu d'autre prix.
- Rappel d'une définition de la nouvelle : la nouvelle est un écrit simple, court et intense qui présente des personnages peu nombreux, comporte des indices annonciateurs et des fausses pistes, favorise le suspense, la dramatisation et se termine par une chute originale et déroutante respectant cependant la cohérence du récit.

Article 2

Présentation du texte :

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Arial
- Grandeur de caractère : corps 12
- Marges d'une largeur de 2, 5 cm (entête et pied de pages compris)
- Nombre de pages maximum : 5 rectos

Modalités d'envoi de la nouvelle :

- Un seul exemplaire.
- Les pages doivent être numérotées.
- La date limite pour la réception des nouvelles (postées ou déposées au bureau) est indiquée sur le bulletin d'inscription.

Identité de l'auteur :

Joindre à la nouvelle une feuille écrite lisiblement, précisant :

- Nom, prénom et date de naissance
- Adresse complète, téléphone, adresse électronique (email)
- Titre de la nouvelle
- Catégorie
- Classe et établissement scolaire

Sur la première page de la nouvelle doit figurer la catégorie d'âge mais pas l'identité.

Il est très important de remplir soigneusement ce document pour que votre inscription soit validée.

Article 3

Le jury précise quelques critères qui lui permettront d'effectuer le classement :

- Qualité et correction de la langue.
- Respect du registre fantastique.
- Intérêt et originalité du récit.

Article 4

Les meilleures nouvelles de chaque catégorie d'âge seront récompensées lors d'une remise de prix à l'espace Tilleul.

Catégories	classes	1 ^{er} prix	2 ^{ème} prix	3 ^{ème} prix
A	6 ^{ème} , 5 ^{ème} .			
B	4 ^{ème} , 3 ^{ème} .			
C	Seconde.			
D	1 ^{ère} , terminale.			
E	Hors catégorie			

Article 6

Les concurrents autorisent la reproduction des textes primés par le biais du Festival pendant 1 an avec la citation de leur nom et la publication de leur photo à titre gratuit et libre de droits.

Article 7

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas récompenser une catégorie si la qualité est insuffisante.

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.